



COMMUNIQUÉ AUX PARENTS

Pour diffusion immédiate

Adoption du projet de loi 40

La Malbaie, le 17 février 2020. — Le projet de loi 40, qui modifie principalement la *Loi sur l'instruction publique*, a été adopté par l'Assemblée nationale le samedi 8 février dernier. Celui-ci prévoit notamment la fin des élections scolaires et des conseils des commissaires tels qu'on les connaît, de même que la mise en place, d'ici juin 2020, de centres de services scolaires qui relèveront d'un conseil d'administration.

Cette transformation des commissions scolaires prévoit une période de transition qui s'échelonnera jusqu'au 1^{er} juillet 2020 et servira à établir le futur centre de services scolaire. Il est prévu que le nouveau centre de services scolaire conservera l'intégralité du territoire actuel de la commission scolaire ainsi que les établissements sous sa juridiction.

Un conseil d'administration paritaire composé de parents, de membres du personnel et de représentants de la communauté sera mis en place au plus tard le 15 juin 2020. Au cours de cette période de transition, la loi confère à la direction générale les fonctions du conseil des commissaires.

Dans l'optique de se conformer à la législation, la Commission scolaire de Charlevoix (CSDC) entame dès maintenant le processus de transformation. Elle s'assure de définir des mesures afin de rendre conformes aux exigences prévues par la loi les futures modifications. En outre, elle veille à ce que toutes les parties prenantes concernées adoptent les meilleures conditions de réussite pour les élèves de Charlevoix. À ce stade-ci, il est important de rappeler qu'il est de notre priorité de minimiser les potentiels impacts engendrés par ce changement sur le quotidien des élèves de notre région.

Dans le contexte actuel, nous reconnaissons au fil des années, l'exceptionnelle contribution des commissaires. La CSDC a toujours été guidée par la qualité du service aux élèves, leur réussite et par la recherche de l'efficacité. Nous tenons à remercier sincèrement toutes et tous les commissaires scolaires qui se sont succédé au fil des ans et qui se sont acquittés de leur mandat avec enthousiasme et dévouement. Ils ont été des alliés précieux dans la défense des intérêts en éducation pour le territoire de Charlevoix.

-30-

Source :
Commission scolaire de Charlevoix
Direction générale
418-665-3765, poste 3000
dg@cscharlevoix.qc.ca